

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: BG Kupfersulfat 18 TPSPK

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro de l'autorisation: BE2018-0026

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0013746-0009

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	3
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	4
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Kölle's Beste! Algen-Killer Aquaristik BG-Kupfersulfat 18 TPSPK
--

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Soell GmbH
	Adresse	Fuhrmannstraße 6 95030 Hof Allemagne
Numéro de l'autorisation	BE2018-0026 1-2	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0013746-0009	
Date de l'autorisation	11/07/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	29/06/2028	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Söll GmbH
Adresse du fabricant	Fuhrmannstrasse 6 95030 Hof Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Fuhrmannstrasse 6 95030 Hof Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1276 - Sulfate de cuivre pentahydraté
Nom du fabricant	Manica S.P.A
Adresse du fabricant	Via all'Adige 4 IT-38068 ROVERETO (Trento) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via all'Adige 4 IT-38068 ROVERETO (Trento) Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Sulfate de cuivre pentahydraté		Substance active	7758-99-8	231-847-6	0.28

2.2. Type de formulation

SL - Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Aquaria

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Inhibition de la croissance des algues dans des aquariums.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Cyanobactéries-Algues bleues-vertes-Pas de donnée Algues vertes unicellulaires-no data
Domaine d'utilisation	Intérieur Aquaria
Méthode(s) d'application	Application manuelle - Dilution par versement dans l'eau.
Taux et fréquences d'application	Algues vertes unicellulaires: 0.028% - 0.03% - Algues bleues-vertes: 0.003% - Algues vertes unicellulaires: Min: 28 ml / 1000 L eau (0.028%) - Max: 30 ml / 100 L (0.03%) Algues bleues-vertes: 3 ml / 100 L (0.003%) - Algues vertes unicellulaires : Une application Répétition : Après 3 à 4 semaines si nécessaire Algues bleues-vertes: Une application par jour pendant 3 jours consécutifs. Répétition : Répéter le même traitement après 3 à 4 semaines si nécessaire
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille (HDPE, PET) : 100 ml, 140 ml, 200 ml, 250 ml, 500 ml Cap : PP

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

1. N'utiliser que lorsque l'évaluation de l'infestation d'algues et les paramètres du bassin indiquent que toutes les mesures non chimiques de lutte contre les algues, par exemple l'échange d'eau (partiel), l'élimination mécanique des algues et le nettoyage régulier du filtre ne sont pas suffisants pour assurer un contrôle efficace des algues.
2. Pour lutter contre la prolifération d'algues, ajoutez une dose unique de 28 - 30 ml de produit pour 100 L d'eau du bassin. Pour lutter spécifiquement contre la prolifération des algues vertes, ajoutez une dose unique de 28 - 30 ml de produit pour 100 L d'eau de l'étang. Pour lutter spécifiquement contre la prolifération des algues bleu-vert (cyanobactéries), ajouter 3 ml de produit par 100 L d'eau de bassin par jour pendant cinq jours consécutifs. Si une répétition est nécessaire après 3 à 4 semaines, le même traitement doit être suivi pour les algues vertes ou les algues bleu-vert (cyanobactéries).

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

1. Tenir hors de portée des enfants.
2. Les animaux provenant de l'eau traitée ne doivent pas être consommés.
3. Le produit peut être toxique pour certaines espèces de poissons et d'invertébrés.
4. Pas d'utilisation préventive du produit biocide.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voie 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

1. Ne pas utiliser à un pH inférieur à 7.
2. Il est recommandé d'utiliser le taux de dosage le plus faible qui est généralement suffisant pour obtenir l'effet désiré. En cas de densité d'algues plus élevée ou en fonction de la qualité de l'eau (p. ex. eau très sale), il peut être nécessaire d'utiliser un taux de dosage plus élevé.

5.2. Mesures de gestion des risques

Voie 4.1.2

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Mesures de premiers secours :

- En cas d'inhalation accidentelle de fumées, amener à l'air frais. En cas d'apparence ou de persistance d'essoufflement/de détresse respiratoire, consulter un médecin.
- En cas d'exposition oculaire, vérifier la présence et retirer les lentilles cornéennes, se laver les yeux avec beaucoup d'eau en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Si une irritation ou une sensibilisation des yeux se produit et persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau, laver la zone affectée avec beaucoup d'eau sans frotter. Si une irritation / une sensibilisation des yeux se produit et persiste, consulter le conseil d'un médecin.
- En cas d'ingestion, se laver la bouche avec beaucoup d'eau. Si vous ressentez de fortes douleurs abdominales ou si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.
- Si nécessaire, emmener la personne concernée dans un centre de soins de santé et apporter l'emballage ou l'étiquette dans la mesure du possible.

NE JAMAIS LAISSER LA PERSONNE CONCERNÉE SANS SURVEILLANCE !

Conseils pour le personnel médical et de santé :

- Traitement symptomatique et de soutien.

POUR DEMANDER UN AVIS MÉDICAL, GARDEZ L'EMBALLAGE OU L'ÉTIQUETTE À PORTÉE DE MAIN ET APPELEZ VOTRE CENTRE ANTIPOISON [070 245 245].

Éviter les rejets dans l'environnement/le système d'égout à la suite d'un déversement ou d'un déversement de produit à l'aide de lingettes sèches jetables avec élimination subséquente par les déchets solides.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Aucun

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stabilité au stockage : 24 mois

6. Autres informations

Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes: P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales / régionales applicables.